



Assemblée générale

Distr.: Limitée
25 avril 2005

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Quarante-huitième session
Vienne, 8-17 juin 2005

Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Déclaration du Président.
4. Débat général.
5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-quatrième session.
9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle.
10. Espace et société.
11. L'espace et l'eau.
12. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2006-2007.
13. Questions diverses.
14. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.



II. Annotations*

3. Déclaration du Président

Une fois que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aura adopté son ordre du jour et conformément à la proposition d'organisation des travaux, le Président fera une déclaration récapitulant les faits nouveaux intéressant les travaux du Comité qui se sont produits depuis sa quarante-septième session.

4. Débat général

Le Comité commencera ses travaux de fond par un débat général. Compte tenu de la précieuse contribution que Karl Doetsch (Canada), Président des trente-huitième, trente-neuvième et quarantième sessions du Sous-Comité scientifique et technique, avait apportée aux travaux du Comité, et eu égard en particulier à son rôle dans la mise en place d'un mécanisme pour l'application des recommandations d'UNISPACE III, le Comité était convenu, à sa quarante-septième session, que M. Doetsch ferait, à la quarante-huitième session, une présentation spéciale sur les aspects scientifiques et techniques des travaux du Comité et l'avenir¹.

5. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques

Au paragraphe 35 de sa résolution 59/116 du 10 décembre 2004, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à titre prioritaire, l'examen des moyens de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et de lui en rendre compte à sa soixantième session, et est convenue que, ce faisant, le Comité pourrait envisager des moyens de promouvoir la coopération régionale et interrégionale en s'appuyant sur les exemples fournis par la Conférence de l'espace pour les Amériques, ainsi que le rôle que les techniques spatiales pourraient jouer dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial pour le développement durable.

6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Au paragraphe 18 de sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devait poursuivre, lors de ses futures sessions et à compter de sa quarante-huitième session, l'examen de l'application des recommandations d'UNISPACE III, jusqu'à ce que le Comité estime que des résultats concrets ont été obtenus.

Au paragraphe 7 de sa résolution 59/2, l'Assemblée générale a prié le Comité d'examiner ce que les sciences et les techniques spatiales et leurs applications pourraient apporter à la solution d'une ou plusieurs des questions retenues par la Commission du développement durable comme thème et de soumettre à celle-ci des contributions de fond pour examen.

* Les annotations et le calendrier indicatif des travaux ne font pas partie de l'ordre du jour qui sera adopté par le Comité.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 20 (A/59/20 et Corr.1), par. 268.*

Au paragraphe 9 de sa résolution 59/2, l'Assemblée générale a prié le Comité d'examiner, à sa quarante-huitième session, l'avancement des travaux du groupe spécial d'experts chargé de réaliser une étude consacrée à la possibilité de créer une entité internationale pour assurer la coordination et fournir les moyens d'une optimisation réaliste de l'efficacité des services spatiaux pour les besoins de la gestion des catastrophes.

À sa quarante-deuxième session, le Sous-Comité scientifique et technique a fait sienne la recommandation du Groupe de travail plénier selon laquelle le Comité devrait décider des modalités de sa contribution à la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale et déterminer les arrangements à prendre à cet effet. (voir A/AC.105/848, par. 54, et annexe I, par. 13).

7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante et unième session

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné, à sa quarante-deuxième session, les questions de fond exposées ci-après.

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

Le rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa quarante-deuxième session présente un compte rendu des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales pour 2004 et 2005 (A/AC.105/848, par. 31 à 42). Le Sous-Comité a recommandé l'approbation du programme d'activités proposé pour le reste de l'année 2005 (A/AC.105/848, par. 42). Le Bureau des affaires spatiales présentera au Comité un aperçu des activités proposées pour 2006.

Conformément au paragraphe 16 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales par l'intermédiaire de son Groupe de travail plénier, et souscrit aux recommandations du Groupe sur ce programme (A/AC.105/848, par. 30, et annexe I, par. 3 et 4).

Au paragraphe 36 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale a convenu que le Comité devrait poursuivre l'examen d'un rapport sur les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage dans le cadre de l'examen du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales qu'il devait effectuer au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique", et invité les États Membres à faire part de leurs activités concernant le Système.

Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

Il est rendu compte des délibérations consacrées à ce point par le Sous-Comité scientifique et technique dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/848, par. 54 à 73; voir également les annotations relatives au point 6 de l'ordre du jour ci-dessus).

Conformément au paragraphe 16 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a prié le Groupe de travail plénier d'examiner cette question. Le Sous-

Comité a approuvé les recommandations du Groupe de travail relatives à l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/AC.105/848, par. 54, et annexe I, par. 5 à 14).

Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

Il est rendu compte des délibérations consacrées à ce point par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-deuxième session dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/848, par. 75 à 84).

Débris spatiaux

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point de l'ordre du jour conformément au plan de travail adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130). Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité dans son rapport (A/AC.105/848, par. 86 à 107).

Conformément au paragraphe 17 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué de nouveau le Groupe de travail sur les débris spatiaux afin qu'il examine, selon les besoins, les propositions du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux concernant la réduction des débris spatiaux et toutes nouvelles observations s'y rapportant². Le Sous-Comité a approuvé les recommandations du Groupe de travail figurant dans son rapport (A/AC.105/848, par. 95, et annexe II).

Le Groupe de travail sur les débris spatiaux est convenu que, pour commencer ses travaux intersessions, il devrait tenir une réunion intersessions du 13 au 16 juin 2005, au cours de la quarante-huitième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (A/AC.105/848, annexe II, par. 7).

Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point conformément au plan de travail adopté à sa quarantième session (A/AC.105/804, annexe III). Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/848, par. 109 à 125).

Conformément au paragraphe 18 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a, à sa quarante-deuxième session, de nouveau convoqué son Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Le rapport du Groupe de travail a été approuvé par le Sous-Comité (A/AC.105/848, par. 123, et annexe III).

Le Sous-Comité a approuvé la recommandation du Groupe de travail tendant à poursuivre les travaux intersessions sur les questions abordées dans le cadre du plan de travail pluriannuel, tel que modifié par le Sous-Comité (A/AC.105/848, annexe III, par. 8), et a noté que le Groupe de travail avait convenu de tenir une réunion intersessions à Vienne, au cours de la quarante-huitième session du Comité.

² Ibid., par. 141 et 144.

Le Sous-Comité a également décidé que le Groupe de travail devrait examiner les documents dont il était question au paragraphe 13 du rapport de ce dernier, ainsi que la liste préliminaire de thèmes en vue de l'atelier technique conjoint sur les sources d'énergie nucléaires dans l'espace, qui était reproduite au paragraphe 10 dudit rapport.

Télémédecine spatiale

Le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen de ce point conformément au plan de travail adopté par le Comité à sa quarante-sixième session³. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/848, par. 127 à 138).

Objets gravitant sur une orbite proche de la Terre

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point conformément au plan de travail triennal adopté à sa quarante et unième session (A/AC.105/823, annexe II, par. 18). Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/848, par. 140 à 153).

Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

Le Sous-Comité scientifique et technique a examiné ce point conformément au plan de travail triennal adopté à sa quarante et unième session (A/AC.105/823, annexe II, par. 15). Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/848, par. 155 à 173).

Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement

Le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour comme thème de discussion distinct. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/848, par. 175 à 180).

Appui à l'initiative visant à proclamer 2007 Année géophysique internationale, Année internationale de la physique solaire

Le Sous-Comité scientifique et technique a poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour comme thème de discussion distinct. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité sur ce point dans son rapport (A/AC.105/848, par. 182 à 192).

³ Ibid., cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), par. 138.

Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique

Conformément au paragraphe 16 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a prié son Groupe de travail plénier d'examiner le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session. Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'ordre du jour provisoire, telles qu'elles figuraient dans son rapport (A/AC.105/848, par. 194, et annexe I, par. 23).

Le Groupe de travail plénier a rappelé qu'il avait été convenu que, comme précédemment, le colloque COSPAR/Fédération internationale d'aéronautique (FIA) et le colloque sur le renforcement du partenariat avec l'industrie alterneraient chaque année. Il a décidé qu'en 2006, c'est le colloque avec l'industrie qui aurait lieu, la tenue du colloque COSPAR/FIA étant suspendue. Il a recommandé que le prochain colloque sur le renforcement du partenariat avec l'industrie porte sur les radars spatiaux à ouverture synthétique et leurs applications. Il est également convenu que ce colloque se tiendrait dans l'après-midi de la première journée de la quarante-troisième session du Sous-Comité et que la totalité du temps disponible au cours de cette demi-journée lui serait consacrée (A/AC.105/848, annexe I, par. 24 et 25).

8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-quatrième session

Conformément au paragraphe 5 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a, à sa quarante-quatrième session, examiné les questions de fond ci-dessous.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen de ce point. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité dans son rapport (A/AC.105/850, par. 25 à 38).

Conformément au paragraphe 7 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur cette question. Le Sous-Comité a considéré qu'il serait prématuré que le Groupe de travail se réunisse au cours de la session car il fallait donner aux États Membres et aux organisations internationales le temps de répondre aux lettres qui leur avaient été adressées au sujet des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et de donner suite à la recommandation, formulée par l'Assemblée, dans sa résolution 59/115 du 10 décembre 2004, de communiquer, à titre facultatif, des informations sur leurs pratiques actuelles concernant le transfert de la propriété des objets spatiaux lorsque ceux-ci sont en orbite. En conséquence, le Sous-Comité a décidé de suspendre le Groupe de travail et de le convoquer de nouveau à sa quarante-cinquième session, en 2006. Il a également décidé qu'il examinerait alors l'opportunité de proroger le mandat du Groupe de travail au-delà de cette session (A/AC.105/850, par. 29 et 30). Le Sous-Comité est convenu que le document de travail intitulé "Questionnaire sur les options à envisager en vue du développement du droit international de l'espace" (A/AC.105/C.2/L.259), qui avait été présenté par la Fédération de Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine, pouvait être examiné par le Groupe de travail chargé de ce point de l'ordre du jour (A/AC.105/850, par. 146).

Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen de ce point. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/850, par. 40 à 53).

Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

Le Sous-Comité a poursuivi l'examen de ce point. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/850, par. 55 à 70).

Conformément au paragraphe 8 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur ce point pour examiner uniquement les questions liées à la définition et à la délimitation de l'espace. Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/850, par. 69, et annexe I).

Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen de ce point en tant que thème de discussion distinct. Il est rendu compte de ses délibérations dans son rapport (A/AC.105/850, par. 72 à 81).

Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile, ouverte à la signature au Cap le 16 novembre 2001

Le Sous-Comité juridique a examiné ce point en tant que thème de discussion distinct. Il a débattu de deux points subsidiaires inscrits au titre de ce point: a) considérations sur la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par l'avant-projet de protocole; et b) considérations sur la relation entre les dispositions de l'avant-projet de protocole et les droits et obligations conférés aux États par le régime juridique qui s'applique à l'espace. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité dans son rapport (A/AC.105/850, par. 83 à 117).

Conformément au paragraphe 9 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité juridique a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur ce point. Il a approuvé le rapport de ce dernier (A/AC.105/850, par. 116, et annexe II).

Le groupe de travail spécial à participation non limitée chargé d'examiner s'il était opportun que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par le futur protocole sur les questions spécifiques aux biens spatiaux a élaboré un projet de rapport pour le Groupe de travail chargé de cette question. Après une étude approfondie du projet de rapport par le Groupe de travail, une version finale intitulée "Rapport du Groupe de travail sur l'opportunité pour l'Organisation des Nations Unies de remplir la fonction d'autorité de surveillance prévue par le futur protocole portant sur les questions spécifiques aux biens

spatiaux” a été adoptée par le Groupe de travail; elle figure en annexe à son rapport au Sous-Comité (A/AC.105/850, annexe II, par. 8, et appendice I).

Pratiques des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux

Le Sous-Comité juridique a poursuivi l'examen de ce point de l'ordre du jour conformément au plan de travail adopté par le Comité à sa quarante-sixième session⁴. Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité dans son rapport (A/AC.105/850, par. 119 à 131).

Conformément au plan de travail et au paragraphe 11 de la résolution 59/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a créé un groupe de travail chargé de ce point. Le Sous-Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail (A/AC.105/850, par. 130, et annexe III).

Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session du Sous-Comité juridique.

Il est rendu compte des délibérations du Sous-Comité juridique dans son rapport (A/AC.105/850, par. 133 à 149). Le Sous-Comité est convenu des points à proposer au Comité pour inscription à l'ordre du jour de sa quarante-cinquième session, comme indiqué dans son rapport (A/AC.105/850, par. 144).

9. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

Au paragraphe 37 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à sa quarante-huitième session, l'examen du point de son ordre du jour intitulé “Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle”.

10. Espace et société

Au paragraphe 38 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale a prié le Comité de poursuivre, à sa quarante-huitième session, l'examen du point de son ordre du jour intitulé “Espace et société”, au titre du thème “L'espace et l'enseignement” retenu comme thème spécial de discussion pour la période 2004-2006, suivant le plan de travail adopté par le Comité⁵.

Conformément au plan de travail, le Comité, à sa quarante-huitième session, a) entendra des exposés d'États Membres, d'entités intergouvernementales et non gouvernementales sur les évolutions les plus récentes des applications spatiales visant à développer l'enseignement, en particulier pour les femmes et les filles; b) examinera la question de la disponibilité et de l'accessibilité économique des services et systèmes spatiaux pouvant contribuer à l'enseignement dans les pays en développement; c) identifiera les retombées médicales que l'espace pourrait avoir dans les zones rurales; d) recensera les obstacles éventuels à un développement de l'utilisation de ces services et systèmes dans les pays en développement; e) discutera des solutions permettant d'éliminer ces obstacles, compte tenu en

⁴ Ibid., par. 199.

⁵ Ibid., par. 239.

particulier de programmes dans les pays en développement; et f) élaborera un plan d'action, avec éventuellement la mise en œuvre de petits projets.

11. L'espace et l'eau

Au paragraphe 39 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait continuer d'examiner, à sa quarante-huitième session, le point de son ordre du jour intitulé "L'espace et l'eau", et a demandé instamment aux organismes des Nations Unies d'apporter leur contribution aux travaux du Comité dans ce domaine, et invité les autres entités intergouvernementales qui s'occupent de questions relatives à l'utilisation et la gestion des ressources en eau ainsi que les institutions spatiales à faire de même, notamment en faisant part de leur expérience de l'application des techniques spatiales à la gestion des ressources en eau.

12. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2006-2007

Au paragraphe 43 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale est convenue que le Comité devrait parvenir à un accord sur tous les membres de son bureau et des bureaux de ses organes subsidiaires pour la période 2006-2007 et qu'à cette fin le Comité devrait inscrire à l'ordre du jour de sa quarante-huitième session une question relative à la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour cette période.

13. Questions diverses

Participation aux travaux du Comité

Au paragraphe 45 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale a demandé au Comité d'envisager des moyens de permettre aux États membres et aux entités dotées du statut d'observateur de participer dans de meilleures conditions à ses travaux, en vue d'arrêter à sa quarante-huitième session des recommandations précises à ce sujet.

Domaines et mécanismes nouveaux de coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace

Au paragraphe 51 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale a prié le Comité de définir et d'envisager des domaines et mécanismes nouveaux de coopération internationale en vue de renforcer le multilatéralisme dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace, conformément au préambule de cette résolution, et de lui présenter à sa soixantième session un rapport indiquant quels seraient à son sens les sujets à étudier dans l'avenir.

Colloque

Au paragraphe 40 de sa résolution 59/116, l'Assemblée générale est convenue qu'un colloque sur le thème de l'espace et l'archéologie devrait être organisé au cours de la quarante-huitième session du Comité.

Questions diverses

Le Comité voudra peut-être examiner d'autres questions s'il y a lieu.

Annexe

Calendrier indicatif des travaux*

Date	Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour	
	Matin		Après-midi	
Mercredi 8 juin 2005	1	Ouverture de la session	4	Débat général
	2	Adoption de l'ordre du jour	5	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques
	3	Déclaration du Président		
	4	Débat général		
Jeudi 9 juin 2005	4	Débat général	4	Débat général
	5	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques	5	Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques
	6	Application des recommandations d'UNISPACE III	6	Application des recommandations d'UNISPACE III
Vendredi 10 juin 2005	6	Application des recommandations d'UNISPACE III	6	Application des recommandations d'UNISPACE III
	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session
	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-quatrième session	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-quatrième session
Lundi 13 juin 2005	6	Application des recommandations d'UNISPACE III	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session
	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session		
	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-quatrième session		Colloque sur le thème de l'espace et l'archéologie

* À sa trente-huitième session, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est convenu que les États Membres continueraient de recevoir un calendrier indicatif des travaux, sans que cela ne préjuge du temps effectivement nécessaire à l'examen des différents points de l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20), par. 169 b*)).

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Matin</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Après-midi</i>
Mardi 14 juin 2005	7	Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-deuxième session	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-quatrième session
	8	Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-quatrième session	9	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle
	9	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	10	Espace et société
Mercredi 15 juin 2005	9	Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle	10	Espace et société
	10	Espace et société	11	L'espace et l'eau
	11	L'espace et l'eau	12	Composition des bureaux
	13	Questions diverses	13	Questions diverses
Jeudi 16 juin 2005	10	Espace et société	11	L'espace et l'eau
	11	L'espace et l'eau	12	Composition des bureaux
	12	Composition des bureaux	13	Questions diverses
	13	Questions diverses		
Vendredi 17 juin 2005	14	Rapport du Comité à l'Assemblée générale	14	Rapport du Comité à l'Assemblée générale